

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2019 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 mars 2019.

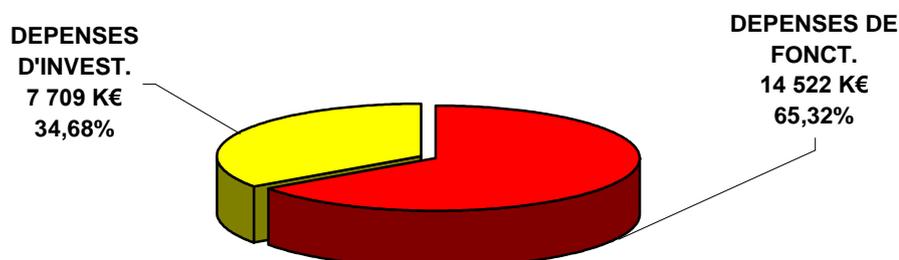
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de maîtriser le niveau de la masse salariale
- de réaliser des économies d'échelle
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées
- **de répercuter les économies réalisées sur les citoyens en diminuant le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2018.

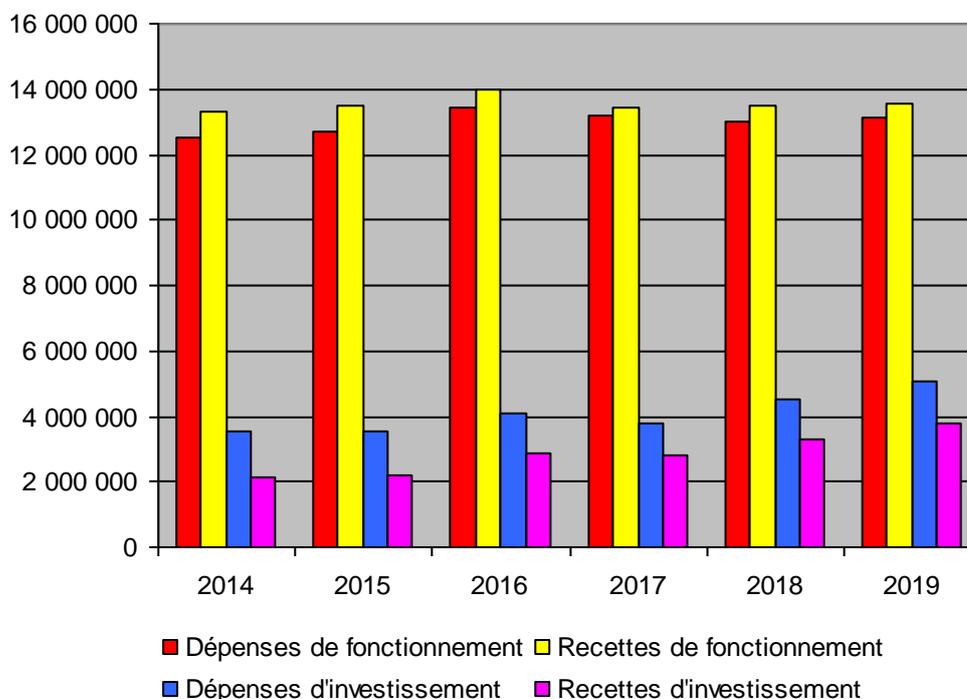
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2019 est de 22 230 677,12 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2013-2018 (hors 1068)

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684	12 992 476	13 139 736
Recettes de fonctionnement	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899	13 479 541	13 552 625
Dépenses d'investissement	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351	4 510 130	5 076 832
Recettes d'investissement	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628	3 325 706	3 806 251



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 522 147,08 € (y compris les opérations d'ordre) et augmente de 1,63% par rapport à 2018 (14 289 290,44 €).

• Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 13 139 736 € augmentent globalement de 1,13% (+ 147 260 €).

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011	3 158 610	3 039 447	2 967 858	2 968 542	2 894 107	2 924 903
012	6 975 072	7 377 486	7 553 567	7 797 100	7 872 954	7 974 326
65	1 928 064	1 889 513	1 945 503	1 978 904	1 943 625	1 933 717
66	364 634	321 030	306 015	269 015	239 000	264 000
67	84 716	66 900	54 125	43 123	42 790	42 790
TOTAL	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684	12 992 476	13 139 736

Les charges à caractère général (011) augmentent 2 924 903 € au lieu du 2 894 107 € (+1,06%)

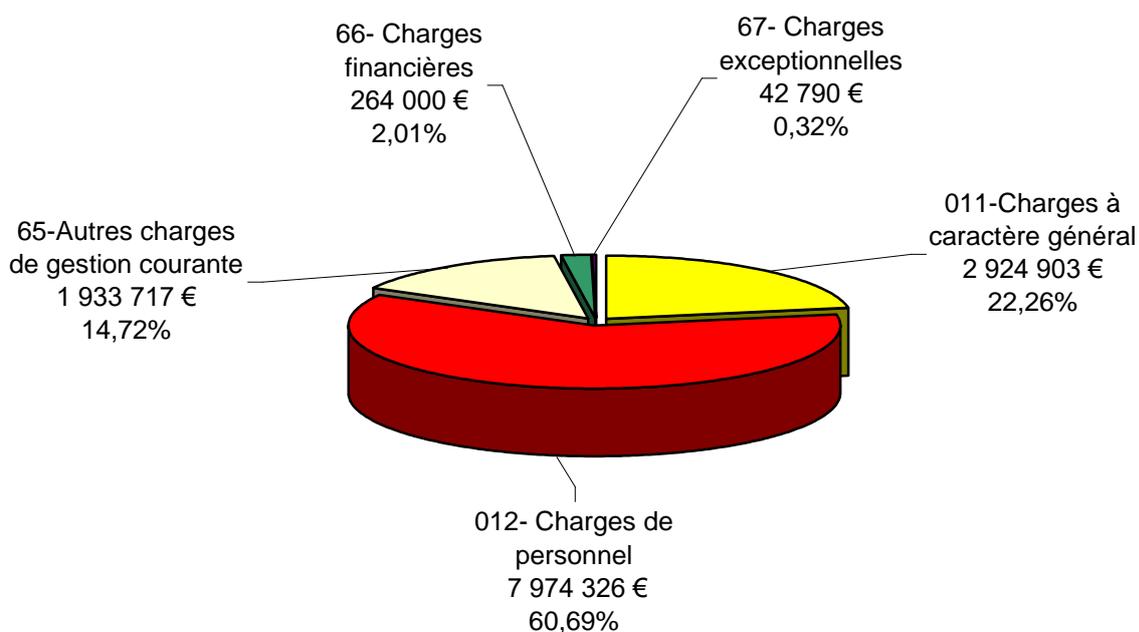
Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Les dépenses de personnel (012) : C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de 1,29% soit + de 101 372 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la prise en charge des évolutions de carrière, la reprise du PPCR (parcours professionnel, des carrières et rémunérations) mais aussi aux recrutements d'emplois d'avenir arrivés en fin de contrat.

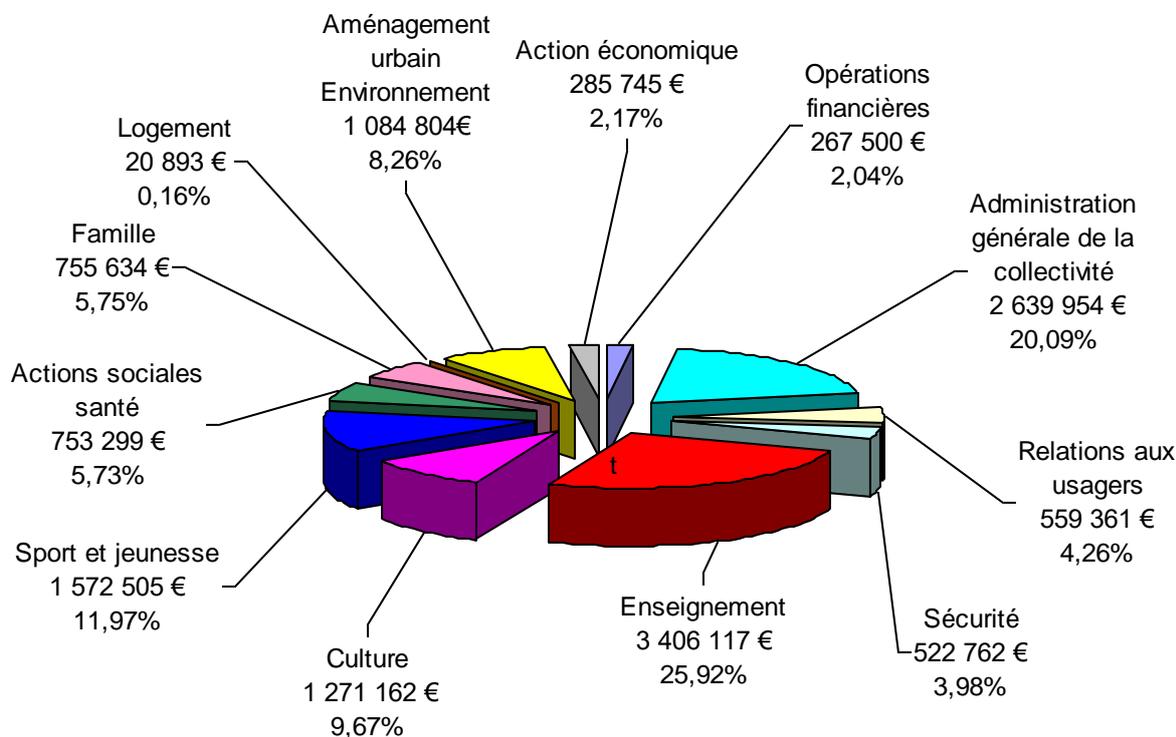
Les subventions et participations (65) : 1 933 717 € au lieu de 1 943 625 € diminuent de 0,51%. Cela correspond, entre autres, à une diminution de la participation à la Piscine des Trois villes de 4 500 € et à une baisse des participations à des organismes de regroupement -5 000 € (MEL politique du bruit).

Les charges financières (66) s'établissent à 264 000 € au lieu de 239 000 €.

Les charges exceptionnelles (67) restent stables.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, le cimetière.

• Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 552 625 € en hausse de 0,54% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
013	38 110	50 000	59 278	87 229	54 940	24 928
70	635 406	652 328	666 355	773 539	730 025	722 230
73	9 116 969	9 281 874	9 601 412	9 579 151	9 663 913	9 779 602
74	3 400 618	3 388 859	3 586 479	2 921 556	2 922 917	2 927 856
75	146 471	109 766	86 684	95 424	103 746	94 009
77		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
TOTAL	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899	13 479 541	13 552 625

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

Les produits des services et domaine (70) : ils diminuent de 7 795 €. Ces recettes ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2018 sur lequel sont appliquées des évolutions en fonction des éléments connus.

Les impôts et taxes (73) : le montant de 6 328 962 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation, n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 2,2%. Celle-ci s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre. Les autres impôts restent stables.

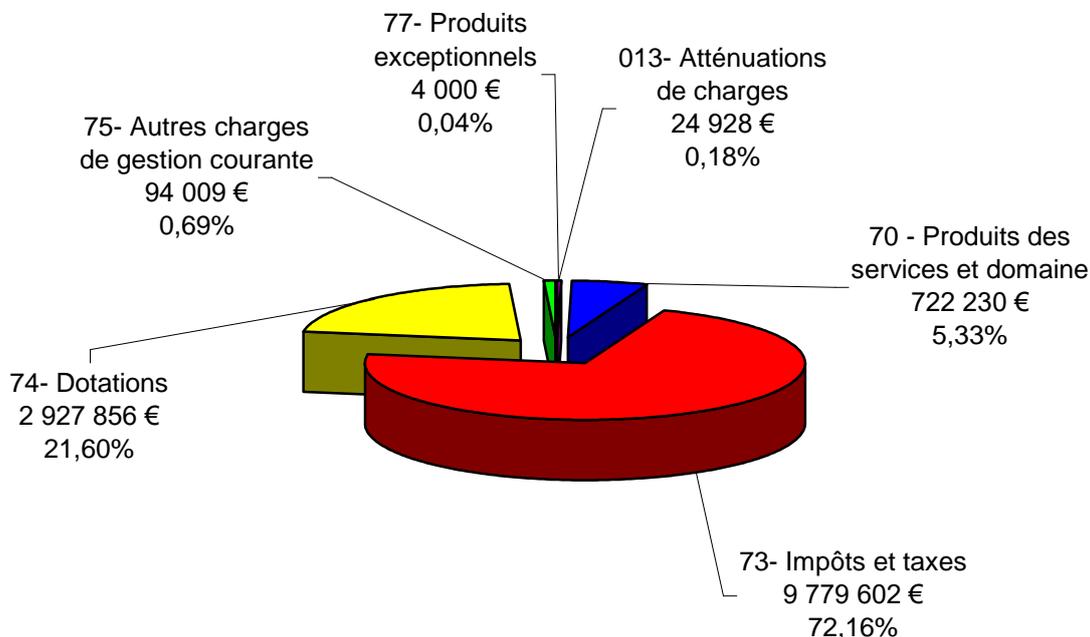
Rappelons que la municipalité a souhaité diminuer de 1,00 % son taux d'imposition sur le foncier bâti. Le taux de la taxe d'habitation restant le même puisqu'elle est vouée à disparaître.

Les dotations de l'Etat (74) : les dotations se stabilisent. La DGF diminue par rapport à 2018 en raison d'une baisse de la population et de l'écrêtement. La fin du dispositif des contrats aidés engendre une perte de -70 457 €. En revanche, les recettes de la DSU (+34 843 €), les compensations d'exonération fiscale (+20 000 €) et la CAF augmentent (environ + 47 000 € avec le passage des mercredis récréatifs à la journée et l'augmentation des effectifs jeunesse).

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le compte « autres produits de gestion courante » (75) reste stable. Il s'agit des revenus des immeubles, des avoirs ou encore de remboursement de personnel instructeur dans le cadre du SIVU Val de Marque.

Les produits exceptionnels (77) : ces recettes sont incertaines.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 708 530,04 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

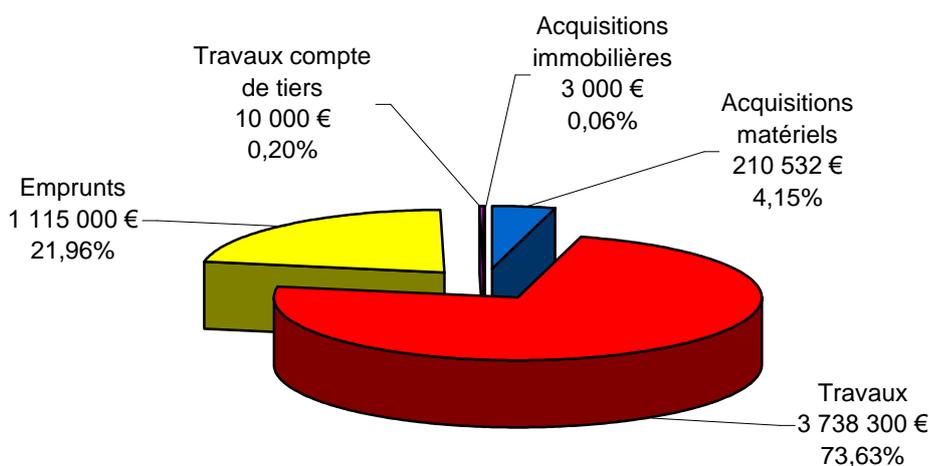
LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acquisitions immobilières		752 800	30 200	6 000	3 000	3 000
Acquisitions matériels	236 600	246 780	236 688	262 100	219 180	210 532
Travaux	1 324 000	1 267 000	2 612 100	2 431 500	3 234 400	3 738 300
Subventions d'investissement	13 950	13 950	12 550	12 550	12 550	0
Remboursement avance FCTVA			116 201	116 201	0	0
Emprunts	1 945 000	1 215 000	1 103 000	965 000	1 031 000	1 115 000
Travaux compte de tiers	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351	4 510 130	5 076 832

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 5 076 832 €, soit une augmentation de 12,57%.

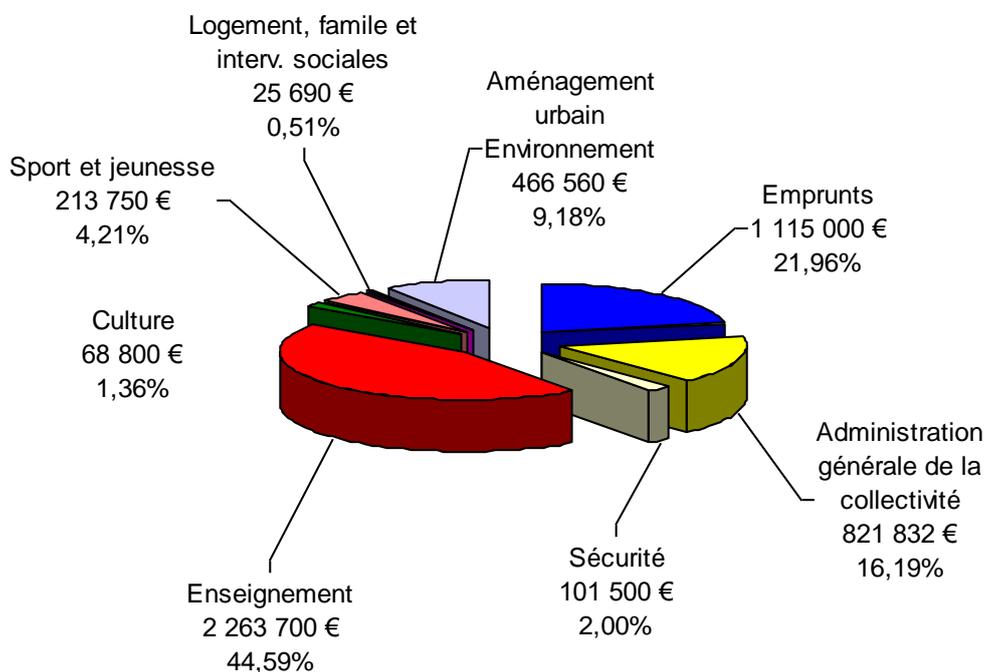
Pour information, le montant des restes à réaliser est de 2 519 868,04 € et les opérations d'ordre sont de 111 830,00 € (essentiellement travaux de régie).

Les principaux projets pour l'année 2019 sont les suivants :

- . La création d'une cuisine centrale et d'un réfectoire (2 200 000 €),
- . L'extension du réseau de vidéosurveillance (92 500 €),
- . La rénovation de l'Eglise Saint Luc (468 000 €),
- . L'extension du bâtiment de la police municipale (30 000 €),
- . La réalisation d'un parking pour la salle V. Borza au complexe Jules Ferry (124 000 €),
- . La création d'un terrain multisports (55 700 €),
- . Extension du colombarium (8 000 €),
- . La climatisation du restaurant de l'école maternelle Marie Curie (12 800 €),
- . La mise en sécurité et des travaux de toiture aux ateliers municipaux (86 900 €)
- . Le programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) (300 000 €),
- . Le cheminement du Sentier du Riez (14 700 €)



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



• Recettes

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions	861 000	94 000	683 732	82 247	23 000	57 650
Emprunts	388 155	1 884 744	1 181 940	1 743 405	2 820 355	3 332 836
Dotations	609 000	199 000	206 000	399 000	437 000	369 000
Participation financière				33 991	35 351	36 765
Cessions	281 400		782 500	531 985	0	
Travaux compte tiers	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628	3 325 706	3 806 251

Les recettes réelles d'investissement (hors report) s'élèvent à 5 060 236,71 € dont 1 253 985,79 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 64 052,56 € et les opérations d'ordre sont de 1 382 411,08 € (897 551,08 € pour le virement (021) et 484 860 € pour les amortissements (28)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 3 332 836,17 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

Les subventions (13) inscrites sont celles dont nous avons obtenu un arrêté d'attribution, soit 37 650 € de la MEL pour la rénovation de la salle Léo Lagrange et 20 000 € pour la redevance R2 de la MEL.

Les dotations (10) proviennent en grande partie du FCTVA (365 000 €).

La participation financière (27) correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

L'autofinancement passe de 1 184 424,44 € à 1 270 581,08 €, soit une augmentation d'environ 86 000,00 €

